

2022 PP 39 Avenant n°2 relatif à la prolongation du marché de mise en œuvre de prestations de ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants ou morts dans Paris intramuros.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel M. le préfet de police soumet à son approbation les modalités de prolongation par avenant induisant une hausse supplémentaire de 5,63% du montant initial du marché public relatif à la mise en œuvre de prestations de ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants (errants et/ou dangereux) ou morts dans Paris intramuros.

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1^{er} :

Le préfet de police est autorisé à signer l'avenant n°2 au marché n°20170000039201, relatif à la prolongation de la durée d'exécution du marché des prestations de ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants (errants et/ou dangereux) ou morts dans Paris intramuros avec le Groupe Hygiène - Action, domiciliée au 24 rue du chemin vert 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE, SIRET : 409 209 376 00048.

Article 2 :

La dépense correspondante est imputée sur le budget spécial de la préfecture de police, exercice 2022, à la section fonctionnement.